

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DES HAUTEURS
COMTÉ MATAPÉDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue lundi 5 juin 2017 au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Étienne Bélanger, Mme Rachel Tardif, Mme Émilienne Boucher, M. Jean Rock Michaud, M. Donald Lavoie tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière Mme Pascale Fortier et Mme Karine Marquis sec. sont présentent.

OUVERTURE

Après un moment de silence Mme Gitane Michaud, Maire ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 17-06-05-117

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2017**

Résolution numéro : 17-06-05-118

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 17-06-05-119

MRC de la Mitis: La MRC nous informe qu'elle a fait l'acquisition d'un système de gestion des archives CGI. Nous pourrions en faire l'acquisition si nous le croyons utile et après leur test.

5 à 7 : Le 13 juin prochain il va y avoir un 5 à 7 pour la future élection municipale du mois de novembre axé sur les femmes et la politique.

MOT vert du mois : Informations

Marché public de la Mitis: Le marché public sera ouvert aux visiteurs pour une 10 ième saison tous les samedis.

Constats : Aucun constat sur notre territoire pour le mois de Mai.

DEMANDE
FABRIQUE LES HAUTEURS

Résolution numéro : 17-06-05-120

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs offre l'aide des pompiers à la fête Dieu pour son bon fonctionnement le 18 juin prochain. Nous estimons que 4 pompiers pour une période de 3 hres seront adéquats.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

Résolution numéro : 17-06-05-121

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs offre l'aide des pompiers pour la surveillance du feu de joie de la St-Jean. Quatre pompiers seront présents pour assurer le bon fonctionnement de l'activité.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SALLE
ÉCOLE DE LA SOURCE

Résolution numéro : 17-06-05-122

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que le Centre Paroissial de Les Hauteurs sera à la disposition de l'École de la Source le 14 juin 2017 afin d'y organiser des activités de fin d'année.

Location de salle & conciergerie : gratuit.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE DON
CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI

Résolution numéro : 17-06-05-123

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs fasse un don de 25\$ au Centre de formation des adultes de Mont-Joli pour l'organisation du Gala méritas qui aura lieu le 15 juin prochain.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE DON
LA FONDATION DU CSSS DE LA MITIS

Résolution numéro : 17-06-05-124

Il est proposé par Mme Rachel Tardif appuyé par Mme Émilienne Boucher et

résolu que la municipalité des Hauteurs fasse un don de 20\$ à La fondation du CSSS de la Mitis pour sa campagne de financement 2017.

Adopté à l'unanimité.

EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

Résolution numéro : 17-06-05-125

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais

aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud;

Appuyé par M. Donald Lavoie;

et résolu à l'unanimité, que le conseil municipal de Les Hauteurs :

Demande au gouvernement du Canada :

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer que préserver intégralement la gestion de l'offre.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 17-06-05-126

Il est proposé par Mme. Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 51 948.29\$ et la liste des déboursés du mois de mai 2017 au montant de 52 070.42\$.

Adopté à l'unanimité.

Les Aménagements Lamontagne	379.42\$
Aéro-Feu.....	279.17\$
Fonds d'information sur le territoire.....	20.00\$
Cloutier porte de garage.....	806.49\$
Construction Jalbert et Pelletier inc.	6 131.04\$
Dépanneur du coin.....	389.32\$
DF Rouleau.....	8.03\$
Dickner.....	221.73\$
Les Éditions Juridiques.....	84.00\$
J.A. Larue.....	108.99\$
Matériaux Fidèle Lévesque BMR.....	37.31\$
Micro services Mont-Joli.....	195.40\$
Ministre des Finances SQ.....	11 148.00\$
M.R.C. de la Mitis.....	24 001.99\$
Pièce d'Auto Sélect	364.83\$
Yvan Plante.....	4 543.61\$
Safety first.....	38.40\$
Urba-Solutions.....	3 190.56\$
TOTAL :	51 948.29\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée secrétaire-trésorière de la Municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier, dg/sec.trés.

EMBAUCHE DE CAROLYNE LÉVESQUE

Résolution numéro : 17-06-05-127

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la Municipalité des Hauteurs embauche Mme Carolyne Lévesque comme animatrice de terrain de jeux été 2017, 30hrs/sem pour une période de 6 semaines au salaire minimum.

Adopté à l'unanimité.

FORMATION TERRAIN DE JEUX D'ÉTÉ 2017

Résolution numéro : 17-06-05-128

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs procède à l'inscription de Mme Carolyne Lévesque pour une formation loisir d'été donné à l'école du Mistral les 17 et 18 juin prochain. La municipalité défraie le coût de la formation de 75\$ ainsi que les frais inhérent à cette formation.

Adopté à l'unanimité.

6^e SYMPOSIUM DE FORMATION
SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution numéro : 17-06-05-129

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la Municipalité des Hauteurs approuve l'inscription de 100\$ et frais de déplacement pour le symposium sécurité incendie qui a eu lieu les 3 et 4 juin à Mont-Joli.

Adopté à l'unanimité.

COLLOQUE DE ZONE
ADMQ

Résolution numéro : 17-06-05-130

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier à participer au Colloque de Zone de l'ADMQ qui se tiendra le 21 septembre 2017 à St-Ulric. La municipalité paiera les frais d'inscription de 75\$ ainsi que les frais inhérent au colloque.

Adopté à l'unanimité.

VACANCES DG

Résolution numéro : 17-06-05-131

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise les vacances de Mme Pascale Fortier dg. Du 7 au 18 Août prochain. Le bureau municipal demeure ouvert pour cette période aux heures régulières.

Adopté à l'unanimité.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI

Résolution numéro : 17-06-05-132

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Pascale Fortier dg. À entreprendre les démarches nécessaires avec le Carrefour Jeunesse emploi (pour la bourse Desjardins) et accepte sa proposition d'un jeune, à son embauche. La subvention octroi 50% du salaire minimum pour une durée de 6 semaines. L'Employé va travailler à la voirie d'été comme aide manœuvre débutant le 27 juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉPONSE AU MAMOT SUITE AU REFUS DE LA CPTAQ
DU SITE PROPOSÉ

Résolution numéro : 17-06-05-133

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la Municipalité des Hauteurs mandate M. Frédéric McSween ing. de la Firme Tetra Tech de répondre avec arguments à l'appui à Mme Berrouard ing, du Mamot responsable de notre dossier afin d'éclaircir certains points de notre dossier.

Adopté à l'unanimité.

PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS
TETRA TECH

Résolution numéro : 17-06-05-134

Il est proposé par M. Étienne Bélanger, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la Municipalité des Hauteurs retient les services de la Firme Tetra Tech et M. Frédéric McSween ing. responsable du dossier Collecte, interception et traitement des eaux usées pour la municipalité des Hauteurs. Suite au refus de la CPTAQ de notre demande situé au site no.2, nous devons présenter une autre demande pour l'option no.3 qui nous semble encore une fois favorable à l'établissement du futur site de traitement localisé dans un secteur boisé, près d'un cours d'eau. Un budget d'honoraires d'environ 2 870\$ avant taxes pour la préparation et la réalisation de la demande à la CPTAQ est à prévoir. La Firme Tetra Tech factura selon les heures réelles requises pour ce travail.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMMATION TECQ

Résolution numéro : 17-06-05-135

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs procède à l'ajout de travaux pour la nouvelle programmation TECQ suite au refus de la CPTAQ du site no.2 pour le traitement des eaux usées. Nous pouvons programmer des travaux de priorité 4 qui seront acceptée. Le garage, le bureau et les travaux de voirie seront priorisés.

Adopté à l'unanimité.

TECO 2014-2018

Résolution numéro : 17-06-05-136

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que la municipalité des Hauteurs a pris connaissance tel qu'attendu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECO 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires

municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La municipalité des Hauteurs atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité.

PRESCRIPTION EXTINCTIVE

Résolution numéro : 17-06-05-137

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par Mme Rachel Tardif et résolu que la municipalité des Hauteurs apporte les corrections sur les comptes de taxes qui sont affectés par la loi de prescription art.2925 du code civile et art.251 code fiscalité municipale. Enlever les taxes + intérêts apparaissant toujours au relevé de certains citoyens.

Adopté à l'unanimité.

VENTE POUR TAXES

Résolution numéro : 17-06-05-138

Il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs envoie à la vente pour taxes à la MRC de la Mitis toutes les taxes impayés de 2 ans à moins d'une entente avec le citoyens.

Adopté à l'unanimité.

PAIEMENT D'UN RÉSERVOIR DE RÉTENTION 80 GALLONS

Résolution numéro : 2017-06-05-139

Il est proposé par Mme Émilienne Boucher, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise le paiement d'un montant de 650\$ +txs de l'achat d'un réservoir de rétention de 80 gallons pour la salle suite au remplacement de l'ancien qui s'est cassé. Chez AquaSeaulutions le plus bas soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

APPEL DE SOUMISSION POUR UNE SOUDEUSE

Résolution numéro : 17-06-05-140

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'appel de soumission pour une soudeuse avec les caractéristiques proposé par l'employé qui en fait l'utilisation.

Adopté à l'unanimité.

APPEL DE SOUMISSION POUR RAMONAGE DE CHEMINÉE 2017

Résolution numéro : 17-06-05-141

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'appel de soumission pour le ramonage de cheminée été 2017.

Adopté à l'unanimité.

APPEL DE SOUMISSION POUR TRAVAUX DE RECHARGEMENT 2017

Résolution numéro : 17-06-05-142

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'appel de soumission pour un 4 km de rechargement séparé en 3 endroits spécifiques.

Adopté à l'unanimité.

APPEL D'OFFRE POUR VENTE D'ÉQUIPEMENTS

Résolution numéro : 17-06-05-143

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'appel d'offre dans le journal L'Avantage pour la vente de la souffleuse Blanchette, compresseur et tracteur à pelouse sur 1/6 de page.

Adopté à l'unanimité.

APPEL DE SOUMISSION POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DU GARAGE

Résolution numéro : 17-06-05-144

Il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par Mme Émilienne Boucher et résolu que le conseil municipal des Hauteurs autorise l'appel de soumission pour la réfection du garage.

Adopté à l'unanimité.

BROYEUR

Résolution numéro : 17-06-05-145

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud, appuyé par M. Étienne Bélanger et résolu que la municipalité des Hauteurs regarde la possibilité d'engager à l'heure un broyeur pour les bords de chemin rang 5 est.

Adopté à l'unanimité.

CONGÉ ST-JEAN ET 1 JUILLET

Résolution numéro : 17-06-05-146

Le bureau municipal sera fermé le 23 juin pour la fête de la St-Jean et le 3 juillet pour le 1 juillet.

VARIA

Résolution numéro : 17-06-05-147

BUREAU : voir la possibilité de rénovation du bureau municipal.

PANCARTE : Notre identification de la municipalité n'est pas très visible. Y-a-t-il possibilité de l'améliorer.

JOURNAL MUNICIPAL : faire la mention de garder le tour de nos maison propre ainsi que de ne pas laisser de chien en liberté.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 17-06-05-148

Rencontre de travail : 26 juin 2017 à 19h00

Séance ordinaire: 4 juillet 2017 à 19h00

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 17-06-05-149

À 21h15 sur proposition de M. Étienne Bélanger la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très